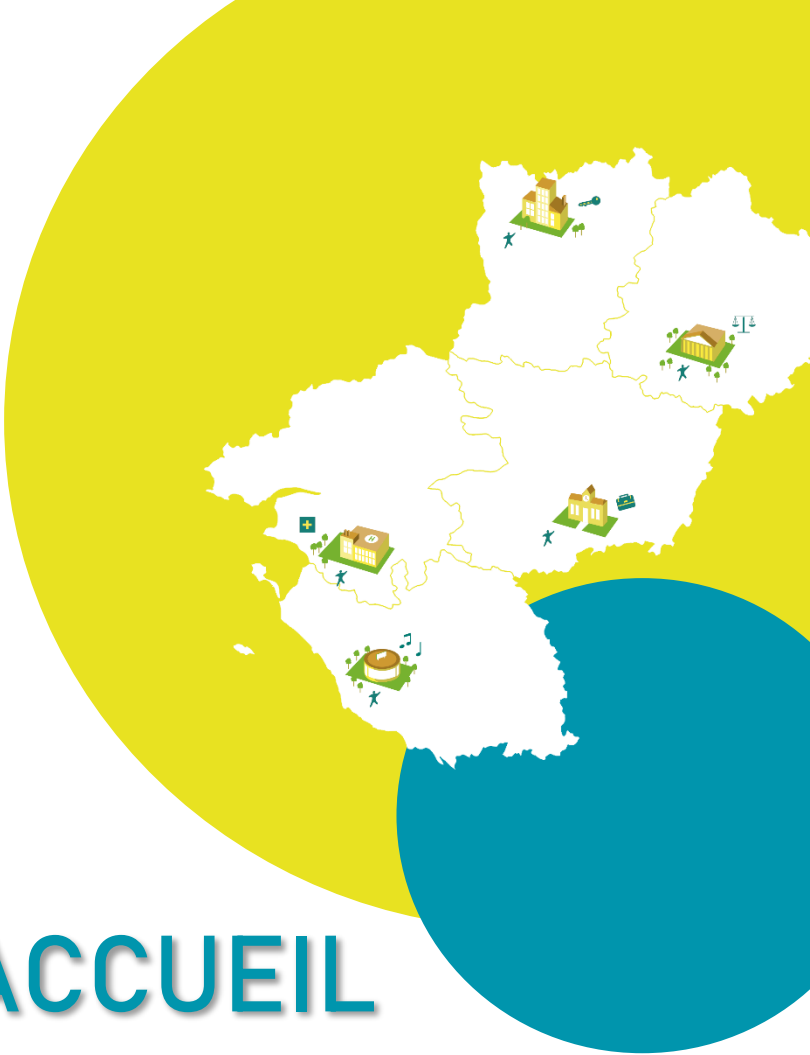




LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Mis à jour à Angers, le **01 janvier 2024**

FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ PAYS DE LA LOIRE

Organisme de formation n°52 49 02 022 49 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'État)
SIRET : 352 546 774 00071
Association non assujettie à la TVA
85 boulevard Germaine Tillon 49100 Angers - 02 41 20 45 15
formation.pdl@federationsolidarite.org



I. INTRODUCTION

Vous vous apprêtez à suivre une formation avec la Fédération des acteurs de la solidarité des Pays de la Loire : ce livret d'accueil vise à vous transmettre les informations essentielles à la suite de votre inscription. Nous vous recommandons de prendre le temps de le lire !

Choisir de se former avec la Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire, c'est partager les valeurs de solidarité, de citoyenneté et de respect de la personne portées par notre réseau et de venir capitaliser avec nous sur les acquis de l'expérience au sein de la diversité des structures et formateurs avec lesquels nous travaillons quotidiennement.



L'objet de notre Fédération

La Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire a pour objet de développer toute initiative visant à favoriser la dignité, l'épanouissement, l'autonomie de toute personne seule, en couple ou en famille avec ou sans enfant et en difficulté d'adaptation ou d'insertion sociale, sans distinction de quelque nature que ce soit.

Elle est guidée par les valeurs de solidarité, de citoyenneté et de respect de la personne, et se donne pour buts :

- de fédérer au-delà de nos familles habituelles, c'est-à-dire construire des consensus et des coopérations entre adhérents comme avec d'autres acteurs de la société ;
- de faire changer le regard porté par nos concitoyens sur les personnes exclues et sur l'action d'accompagnement de ces personnes menée par les associations et organismes de solidarité, en mobilisant tous les acteurs y compris les personnes concernées ;
- de favoriser l'implication, la parole et la prise en compte de l'opinion des usagers ;
- de contribuer ainsi à changer la vie quotidienne de ces personnes, en faisant évoluer les pratiques dans les établissements et en proposant l'adéquation des politiques publiques aux nécessités sociales constatées ;
- de promouvoir la plus-value associative et l'économie sociale et solidaire.

La Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire représente les intérêts communs de ses adhérents comme des bénéficiaires de leurs actions. Elle représente la Fédération des acteurs de la solidarité sur l'ensemble du territoire régional et se réserve la possibilité d'exercer toute forme d'intervention auprès des pouvoirs publics.

Le rôle de notre Fédération

Afin de mettre en œuvre ces objets, aux côtés de ses adhérents et partenaires, la Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire :

- Lutte contre les exclusions et pour des politiques publiques solidaires, garantissant un accès aux droits fondamentaux, à la santé, à l'hébergement, au logement, à l'insertion professionnelle et à toutes dimensions essentielles pour garantir l'inclusion sociale ;
- Sensibilise l'opinion et les pouvoirs publics aux situations d'exclusion et de marginalisation et dénonce les décisions et les actions qui accroissent les inégalités sociales ;
- Observe et analyse, grâce à des études, enquêtes, sondages les différents secteurs et métiers de l'insertion sociale et la situation des personnes accompagnées ;
- Ouvre des espaces d'échanges entre tous les acteurs du secteur social et médico-social, au sein desquels elle défend la participation et le pouvoir d'agir des personnes en situation d'exclusion ;
- Développe des outils, conseils, formations et prestations adaptés aux besoins des associations et organismes de son réseau, pour accompagner l'évolution et l'amélioration des pratiques d'accompagnement avec et pour les personnes en difficulté ;
- Favorise la réflexion collective et la co-construction de propositions politiques avec les associations adhérentes de son réseau et les personnes accompagnées.

III. NOS FORMATIONS : À QUOI SERVENT-ELLES ET À QUI SONT-ELLES DESTINÉES ?

Forte de son expertise et de sa posture de réseau, la Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire se veut un acteur dynamique de la formation des professionnels du travail social. Depuis plus de dix ans, nous déployons une offre de formation professionnelle, de même que des missions de conseils, au plus proche des besoins et des réalités de nos adhérents et partenaires.

Des formations dédiées au travail social et aux métiers de la solidarité

Le secteur de la lutte contre l'exclusion est en perpétuelle évolution. Le contexte socio-économique s'accroît en complexité et difficulté, et l'environnement légal et réglementaire se modifie, parfois rapidement.

Les pratiques professionnelles et bénévoles doivent composer avec une complexité croissante, et s'adapter pour être en mesure de faire face aux nouvelles situations rencontrées et assurer une intervention de qualité auprès des personnes accompagnées. Une mise à jour permanente des connaissances de même qu'une adaptation continuelle sont indispensables.

Pour accompagner cette réalité, la Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire propose chaque année un catalogue de formation à destination des salariés et des bénévoles de la solidarité. Il tient compte des évolutions des besoins et du contexte d'intervention, et répond au plus près des demandes des équipes des services et établissements.

Nos formations concernent le travail social et plus particulièrement les domaines spécifiques du secteur de la lutte contre la précarité et de la solidarité. Elles concernent donc diverses thématiques, parmi lesquelles :

- Les enjeux de l'AHI (Accueil, Hébergement et Insertion des personnes) ;
- L'accès aux soins de santé pour les personnes accueillies et accompagnées ;
- Les spécificités de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) et les questions d'accès à l'emploi ;
- Le droit des étrangers et de l'asile, et le DNA (Dispositif National d'Accueil) ;
- Les conditions de la participation des usagers aux politiques publiques et à la vie des établissements ;
- Les évolutions des professions du travail social et de leurs pratiques ;
- La vie associative et économique des structures de ces secteurs.

Le développement des compétences des salariés, des bénévoles et des structures

La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous, elle permet aux salariés et employeurs d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour accomplir leurs projets.

Nos formations s'adressent :

- Aux salariés et bénévoles des structures sociales et médico-sociales ;
- Aux collectivités locales ;
- Et plus généralement à tous nos partenaires institutionnels.

Chaque bénévole ou professionnel est le bienvenu, qu'il ou elle soit directeur, directrice de centres / d'établissements, responsable, cadre intermédiaire, intervenant ou intervenante sociale.

Nos formations visent à favoriser l'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi, et à participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Nous proposons en effet des approches et des outils directement mobilisables dans le quotidien des professionnels et des bénévoles.

Ce faisant, ces formations ont aussi pour objectif de renforcer et de professionnaliser les structures des secteurs que nous représentons.

Des formations en réseau et sur mesure

En tant que Fédération, notre activité d'organisme de formation professionnelle comporte des spécificités notables, dans lesquelles nous puisons pour garantir un accompagnement de qualité et ancré dans les réalités professionnelles et bénévoles des structures.

Nos formations, grâce au réseau d'acteurs dans lequel elles s'implantent, sont construites en dialogue étroit avec nos adhérents et partenaires et s'inspirent de leurs constats, expériences, problématiques et connaissances du terrain. En outre, elles offrent l'opportunité de rencontres et d'échanges entre professionnels de secteurs et de territoires d'une grande variété et richesse, à l'image de la diversité de notre réseau.

Experts des sujets sur lesquels nous proposons des formations, et capables d'agilité face à des demandes spécifiques, nous proposons par ailleurs des accompagnements sur-mesure, qui permettent de lier finement les enjeux politiques, stratégiques et techniques qui font la complexité mais aussi la richesse des organisations au service des personnes accompagnées.

Des formateurs et formatrices professionnels et engagés

La Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire dispose d'une équipe de formateurs et formatrices qualifiés et expérimentés composée de chargés de missions spécialisés dans les différents domaines du secteur de la lutte contre les exclusions.

De même, de nombreux formateurs externes, choisis pour leur expertise et leur capacité à transmettre les valeurs de notre réseau, assurent également des formations.

Tous ont une connaissance fine du secteur et de ses enjeux.

IV. LE DÉROULEMENT DE NOS FORMATIONS DE A À Z

La programmation des formations

Un catalogue de nos formations est disponible en ligne, et revisité chaque année.

Une offre de formation inter-établissements programmée sur l'année

Les formations inter-établissements sont planifiées à des dates précises. Les stagiaires viennent de structures différentes, ce qui favorise le partage et la diversité des expériences. Les attentes et profils de stagiaires sont recueillis en amont de la formation, afin d'adapter au mieux le contenu des sessions de formation.

Une offre de formation intra-établissement, adaptée aux besoins

Les formations intra-établissement sont organisées en fonction des besoins de la structure. Les dates de formation sont établies de façon concertée entre l'organisme de formation et la structure. Leur contenu peut être ciblé et personnalisé.

Les sites de formation

-  En fonction de la dimension du groupe de stagiaires, les formations inter-établissements sont accueillies dans nos locaux à Angers ou dans des salles extérieures réservées par nos soins (voir plan d'accès en annexe).
-  Les formations inter-établissements peuvent également être délocalisées en fonction des besoins et préférences du groupe de stagiaires.
-  Les formations intra-établissement se déroulent dans des locaux adaptés mis à disposition par la structure accueillante, ou dans des salles extérieures réservées pour ce faire.

Les modalités d'inscription à une formation

-  Lorsqu'elle est intéressée par une formation, la structure ou les salariés eux-mêmes peuvent se pré-inscrire dans un délai minimum de 6 semaines avant la date de tenue de la formation :
 - par l'envoi du bulletin d'inscription dûment complété à l'adresse formation.pdl@federationsolidarite.org ;
 - par l'envoi d'une liste de stagiaires par le client faisant apparaître nom, prénom, fonction et adresse mail de chaque stagiaire.

- ✚ En cas de demandes pédagogiques particulières, l'organisme de formation est à votre écoute pour évaluer les besoins et adapter la formation à vos attentes.
- ✚ Le référent de la formation s'assure ensuite de l'éligibilité des personnes préinscrites.
- ✚ Les inscriptions sont confirmées par la FAS Pays de la Loire dans leur ordre de réception et jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles.
- ✚ Une fois l'inscription validée avec le référent formation, quatre semaines avant la tenue de la formation sont adressées une convention de stage nominative à retourner dans un délai de 10 jours à l'organisme de formation, dûment complétée et signée, accompagnée de son règlement.
- ✚ L'inscription sera ensuite effective à réception de la convention signée par la structure et du règlement de la formation.
- ✚ Une convocation reprenant les modalités pratiques du stage, le règlement intérieur et le présent livret d'accueil seront adressés au stagiaire dans les 15 jours avant le début de la formation.
- ✚ Les stagiaires en situation de handicap peuvent solliciter l'organisme de formation (Référénte Handicap : Cécile GRIMAUD) en amont de la session afin que celui-ci puisse adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation conformément aux besoins des stagiaires.

La prise en charge des formations

- ✚ De nombreux dispositifs peuvent permettre la prise en charge totale ou partielle des coûts de formation (contribution des employeurs au « plan de formation », par exemple).
- ✚ Pour permettre aux futurs stagiaires d'en bénéficier, les structures doivent contacter leur OPCO.
- ✚ Certaines formations sont financées par diverses institutions et nous permettent de les proposer à moindre coût.

Le déroulement de la formation

- ✚ Les horaires et dates de formation, de même que toutes les informations nécessaires figurent sur la convocation. Une journée de formation dure 7 heures, en règle générale de 9H à 12H30 et de 13H30 à 17H, sauf indications contraires.
- ✚ Quelques jours avant la formation ou le jour même, les stagiaires reçoivent un dossier participant comprenant notamment les documents remis par le formateur (ceux-ci peuvent aussi être remis sous format électronique ou adressés ultérieurement par mail).
- ✚ Sur tous les sites de formation, des lieux de restauration sont accessibles à quelques minutes en voiture, à pied ou en transport en commun et seront communiqués aux participants.
- ✚ A l'issue de la formation, une enquête de satisfaction, une attestation de présence et une facture, seront délivrés aux participants.

Les règles de sécurité applicables

- ✚ Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité en vigueur et les consignes données par le formateur.
- ✚ Des règles de sécurité et de vie nécessaires au bon déroulement des formations sont précisées dans le règlement intérieur annexé à ce livret d'accueil.
- ✚ Le règlement intérieur de la FAS Pays de la Loire s'applique aux stagiaires lorsque les formations se déroulent dans les locaux de la FAS Pays de la Loire.
- ✚ Lorsque les formations se déroulent dans d'autres lieux, les stagiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur de la structure accueillante.
- ✚ En cas de difficultés, chaque stagiaire doit se rapprocher du formateur ou du secrétariat de Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire.

Les modalités d'évaluation

Des évaluations sont réalisées à différents moments du parcours pédagogique :

- ✚ Un questionnaire en amont de la formation permet de connaître et d'évaluer le niveau de connaissances du stagiaire sur le contenu de la session et d'affiner ses attentes ;
- ✚ En cours de formation, une évaluation des acquis intervient tout au long de l'action, par oral, par questionnaire ou toute autre modalité ;
- ✚ A l'issue des formations de plus de 5 jours, un questionnaire valide les acquis et permet au formateur de situer la progression du stagiaire
- ✚ Une évaluation de l'action de formation à chaud (en fin de formation) et à froid (2 à 6 mois après la formation) relève la satisfaction globale des stagiaires et les possibles axes d'amélioration. Le formateur remplit également un bilan de la formation ; celui-ci décrit l'adéquation des contenus pédagogiques délivrés avec les objectifs de la formation et les attentes des stagiaires (analyse des écarts, atteinte des objectifs, ...).

Les modalités d'annulation

Conditions d'annulation d'une séance de formation du fait du stagiaire ou du client

Le client peut annuler son inscription à une formation, en formulant sa demande par écrit, dans un délai de 4 semaines avant le début de la formation, par courriel : formation.pdl@federationsolidarite.org ou voie postale (FAS Pays de la Loire, 85 boulevard Germaine Tillon, 49 100 ANGERS).

Tout désistement après signature et retour de la Convention fera l'objet d'une retenue de 50 € pour frais de dossier.

En cas de désistement entre 15 à 6 jours ouvrables avant la date de début de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation à hauteur de 30% du coût total initial de la formation.

En cas de désistement dans les 5 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total de la formation sera facturée au client.

Toute formation commencée est due à hauteur de 90% du coût total, même si le stagiaire ne s'est pas présenté. De ce fait, toute absence à tout ou partie de la formation donne lieu à modification de l'attestation de formation.

Conditions de modification, de report ou d'annulation du fait de l'organisme de formation

Jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, l'organisme de formation se réserve un droit de modification, de report ou d'annulation au regard du nombre d'inscrits ou si la demande est partagée par la majorité des participants à la formation.

En cas de report, qui entraînerait un empêchement pour le stagiaire de participer à la formation, sa structure peut le remplacer en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant.

En cas d'annulation, la FAS Pays de la Loire procédera au remboursement intégral de la formation, à hauteur du montant déjà perçu.

En cas de force majeure, la FAS Pays de la Loire pourra être amenée à réduire ces délais de report, dédoublement ou annulation, tout en informant ses clients dans les meilleurs délais.

Conformément aux réglementations et protocoles officiels en vigueur, l'action de formation pourra être réalisée partiellement ou intégralement à distance si les circonstances empêchent qu'elle ne soit réalisée en présentiel. Le client s'engage à exiger le respect des protocoles de sécurité applicables par le stagiaire, et à lui fournir les équipements de protection individuelle requis. Il s'assure également de fournir au stagiaire les outils informatiques nécessaires au bon déroulement de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure (crise sanitaire, etc), l'organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients.

V. NOTRE DÉMARCHE QUALITÉ ET NOS ENGAGEMENTS

La démarche qualité

L'organisme de formation FAS Pays de la Loire a obtenu la certification qualité Qualiopi au titre de la catégorie Actions de formation en janvier 2022.



Cette démarche qualité se traduit tout au long du processus de formation et vise à faciliter les démarches administratives et l'accueil des stagiaires, maintenir l'implication des formateurs à travers leur propre formation professionnelle continue, intégrer davantage le bénéfice des évaluations dans l'offre de formation, communiquer de manière efficiente sur notre offre de formation dans notre proposition globale d'accompagnement.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la FAS Pays de la Loire. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations, et à faire respecter cet engagement par le stagiaire.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la FAS Pays de la Loire sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données et la Loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition s'agissant des données personnelles qui le concernent. Ce droit peut être exercé par voie postale, auprès de la Fédération des acteurs de la solidarité Pays de la Loire – 85 boulevard Germaine Tillion, 49 100 ANGERS – ou par voie électronique à l'adresse suivante : formation.pdl@federationsolidarite.org

La FAS Pays de la Loire s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la FAS Pays de la Loire et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal compétent.

La participation aux formations implique l'acceptation totale des Conditions Générales de Vente par le client.

Réclamations

Si malgré toute l'attention portée par l'organisme de formation pour proposer des formations de qualité, les clients ne sont pas satisfaits ou ont constaté des dysfonctionnements ou souhaitent faire part d'une suggestion ou d'un commentaire, l'organisme de formation reste à leur disposition pour en échanger.

Nous vous invitons à nous contacter, afin d'identifier ensemble les améliorations requises.

- par téléphone : 02 41 20 45 16
- par mail : formation.pdl@federationsolidarite.org

Les informations que vous nous transmettez seront traitées avec la plus stricte confidentialité

Confidentialité et protection des données personnelles

L'organisme de formation s'engage à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ du secret professionnel auquel elle est tenue, les informations de toutes natures relatives aux activités, à l'organisation et au personnel des acteurs associatifs en formation, que l'exécution de sa mission l'amènerait à connaître.

Conformément au RGPD, tout stagiaire en formation dispose d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données le concernant en nous envoyant un mail à formation.pdl@federationsolidarite.org avec comme objet RGPD - FORMATION.

VI. LES CONTACTS PERTINENTS

FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE PAYS DE LA LOIRE

Fédérer et rassembler – Représenter et défendre – Produire de l'expertise – Capitaliser et innover

EXPERTISE MÉTIER

Veille, expertise, animation et représentation, information et formation, appui stratégique, gestion de projet, développement partenarial

ACCUEIL, HÉBERGEMENT, INSERTION LOGEMENT

François LEBRUN

Adjoint de direction et chef de projet
Référent pédagogique et financier Formations
francois.lebrun@federation-solidarite.org

EMPLOI ET IAE

Valentin SAULOU

Chargé de mission
Programme SEVE Emploi
valentin.saulou@federation-solidarite.org

SANTÉ, EXIL, JUSTICE

Amandine LE BARBIER

Chargée de mission
amandine.lebarbier@federation-solidarite.org

TRANSITION ECOLOGIQUE ET JUSTICE SOCIALE

Mélanie LEMBRE

Chargée de mission
melanie.lembre@federation-solidarite.org

TRAVAIL SOCIAL, ACCES A LA CULTURE ET PARTICIPATION

Maricelle HAMARD

Chargée de mission
maricelle.hamard@federation-solidarite.org
maricelle.hamard@regionalisme.org

FORMATIONS ET CONSEIL

Offre de formations professionnelles – prestations et conseils – accompagnement au changement

Cécile GRIMAUD

Assistante administrative et de formation : **Elise FOUQUERON**
cecile.grimaud@federation-solidarite.org / formation.pdl@federation-solidarite.org

SECRÉTARIAT, ADMINISTRATION, LOGISTIQUE

Assistante administrative et comptable : **Mary TABURET**

mary.taburet@federation-solidarite.org

COMPTABILITÉ

Comptable : **Corinne LECLAIR**

comptabilite.pdl@federation-solidarite.org

COMMUNICATION

Chargée de communication : **Julie MEZIERE**

communication.pdl@federation-solidarite.org

DIRECTION ET DÉLEGATION REGIONALE

Maïté FERNANDEZ

Déléguee Régionale
maite.fernandez@federation-solidarite.org

- Direction et coordination de l'équipe
- Suivi du projet stratégique
- Animation de la vie fédérale et associative
- Représentation et partenariats
- Développement du réseau
- Gestion administrative et financière

Infos pratiques - Accès

Fédération des acteurs de la Solidarité des Pays de la Loire

85 Boulevard Germaine TILLION

49100 Angers

Tél : 02 41 20 45 16

paysdelaloire@federationsolidarite.org



- **VENIR EN TRAM**

Ligne A : Arrêt : Les Hauts de Saint-Aubin

Fréquence : environ 10/12 minutes

Trajet : Environ 20 minutes à partir de la gare.

- **VENIR EN BUS**

Ligne 6 : Arrêt « LECUIT »

Ligne 5 : sens 5A Arrêt « AURIOL » ou sens 5B Arrêt « Fraternité »

De la gare, privilégiez la ligne 5A (trajet direct avec 6 min de marche à pied à partir de l'arrêt « AURIOL »)

- **VENIR EN VOITURE**

Parking gratuit à proximité